



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mars 2024

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs (trois jours francs en droit local Alsace-Moselle) avant la présente séance ordinaire, s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoint au Maire

M^{me} Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, M^{me} Annabella PINTO, M^{me} Virginie JACQUEMIN, M. Sabin MUNTEAN, M. Olivier MULLER, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire ayant donné procuration à M. Pierre PERRIN Maire
Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale ayant donné procuration à M. Alain JANSEN Adjoint au Maire

M. Jérôme FLAGEY, Conseiller Municipal ayant donné procuration à M. Rémi REUTHER Adjoint au Maire

M. François CHABAS, Conseiller Municipal ayant donné procuration à Mme Hélène MULLER Adjointe au Maire

Absents sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

Nombre de conseillers élus	29
Nombre de conseillers en fonction	29
Nombre de conseillers présents	24

Calcul du quorum : $29 : 2 = 14,5$ (arrondi à 15)

(N'entre pas dans le calcul du quorum, le conseiller municipal empêché qui a donné pouvoir à un autre membre du Conseil Municipal pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 24 présents
au moment de l'ouverture de la séance.

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 5 Mars 2024

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
 - II. Communications du Maire, Conseiller métropolitain
 - III. Communication du Maire - Etat annuel Indemnités Elus
-
- 09/2024** Budget primitif – année 2024
 - 10/2024** Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition – année 2024
 - 11/2024** Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans des immeubles à usage d'habitation
 - 12/2024** Subventions aux associations 2024
 - 13/2024** EMS – Demande de fonds de concours annuel – Ecole de musique - Année scolaire 2023-2024
 - 14/2024** Comité consultatif Vie Culturelle - désignation d'un nouveau membre
 - 15/2024** Avis portant sur le projet de développement du réseau de Tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim
-
- IV. Questions orales et divers

I. - DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

Désigne, à l'unanimité, Mme Solange WOLFF MINTSA comme secrétaire de séance.

II. – COMMUNICATIONS DU MAIRE, CONSEILLER METROPOLITAIN

Monsieur Pierre PERRIN, Maire, expose ce qui suit :

Hier nous étions le 17 mars. Comme chaque 17 mars, je me rappelle, la France se figeait. Cette date, qui marque le début du premier confinement, avait bouleversé la vie des Français. À l'époque, le choc avait saisi tout l'Hexagone. A la sidération de la situation suivait rapidement l'insouciance dans le confinement. Rappelez-vous, les supermarchés avaient été pris d'assaut, nous craignions tous de manquer. Nous avons vu revenir une population urbaine vers les campagnes, elle ne savait pas combien de temps cela allait durer. Nous avons inventé l'apéro visio...La vie avait radicalement changé.

Notre commune a dû s'organiser : la mise en place du télé travail, les permanences pour notre personnel. Les réunions en Visio conférence. Même l'accueil du public a changé et nous a montré nos limites. C'est pourquoi, je vous demande souvent de réfléchir à l'amélioration de notre service auprès de la population.

Nous avons mis en place l'organisation de la solidarité, les courses, la distribution de masques, des milliers de photocopies pour les attestations de sortie. La création d'une réserve citoyenne qui fonctionne encore.

Pourquoi je souhaite vous en parler encore aujourd'hui ? Parce que cet évènement a marqué nos vies, profondément de façon indélébile :

- ✓ *Dans notre façon de travailler : le télé travail et la Visio restent.*
- ✓ *Dans notre façon de recruter : le rapport au travail a changé*
- ✓ *Dans notre habitat : nous avons mis en place cette charte qui prend en compte ces changements avec plus d'espaces de respiration*
- ✓ *Les conséquences économiques seront longues à effacer. La dette nationale, l'obligation de faire des économies : 10 milliards annoncés cette année, 20 l'année prochaine... ces économies seront impactantes sur nos finances.*

Nous votons aujourd'hui un budget où nous retrouvons l'impact du COVID, la guerre en Ukraine et l'inflation massive.

En tout cas, chers collègues, je vous remercie encore parce que ces quatre années ont passé peut-être vite, mais nous ont montré aussi que nous étions assez solidaires. Nous avons pu travailler énormément pour la population et je crois qu'elle s'en rappelle.

Pour information, vous n'avez pas de compte-rendu du dernier conseil municipal. Cela est normal, le délai était un peu court entre les deux conseils municipaux. Vous aurez les deux rapports pour validation lors du prochain conseil municipal.

III. – COMMUNICATIONS DU MAIRE – Etat annuel Indemnités Elus

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DE TOUTE NATURE PERCUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOUFFELWEYERSHEIM

Dans un objectif de transparence, l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique a créé un article L2123-24-1.-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Indemnités et rémunérations versées aux élu(e)s de la Ville de Souffelweyersheim

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

NOM	Prénom	Fonction	Montant annuel brut (*)
PERRIN	Pierre	Maire	26 358,84 €
JANSEN	Alain	Adjoint au Maire	10 502,58 €
JOACHIM	Myriam	Adjointe au Maire	10 502,58 €
KOESSLER	Marie-Laure	Adjointe au Maire	10 502,58 €
MULLER	Hélène	Adjointe au Maire	10 502,58 €
REUTHER	Remi	Adjoint au Maire	10 502,58 €
SCHLEIFER	Brigitte	Adjointe au Maire	10 502,58 €
SCHNEIDER	Pierre	Adjoint au Maire	10 502,58 €
WEBER	Bernard	Adjoint au Maire	10 502,58 €
DURINGER	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	2 053,74 €
TOTAL			112 433,22 €

(*) montant en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale

Cet état n'a pas à faire l'objet d'un vote, ni d'un débat.

09/2024 – BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Le budget primitif constitue le premier acte annuel obligatoire qui doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se reporte.

Il traduit les volontés politiques des élus et sa construction donne des lignes directrices aux services pour la mise en œuvre des priorités des élus.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Après le débat d'orientations budgétaire qui s'est tenu le 27 février 2024, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses.

Sont joints à la présente délibération, les documents cités ci-après :

- Présentation synthétique du budget primitif – année 2024,
- Projet de la maquette règlementaire M57 – année 2024.

Après une large présentation du budget primitif réalisée sur PowerPoint, Monsieur Alain JANSEN donne la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Pour compléter, vous avez vu que ce sont les charges de personnel qui augmentent le plus au niveau des dépenses. La hausse de cinq points d'indice explique cette augmentation d'environ 40 000 €. Chaque agent touchera 20 € nets en plus sur sa fiche de salaire, mais ils seront neutralisés, car au 1^{er} janvier les mutuelles ont augmenté. Nous avons fait le choix d'augmenter le salaire de nos agents via l'IFSE, car notre personnel en a besoin et que la fonction publique ne paie pas suffisamment. Nous en avons discuté en CST (Comité Social et Territorial). Nous avons fait travailler les services et je voudrais remercier Madame ILIC pour le travail qu'elle a fait avec son service des ressources humaines pour arriver à quelque chose qui puisse être accepté par les syndicats avec qui nous avons également discuté.

Les catégories C auront une augmentation par mois de 100 € nets, les B 80 € nets et les A 60 € nets. Je rappelle qu'il s'agit d'une prime. Elle est pérenne sur l'année et les années qui suivent, mais elle ne rentrera pas dans le calcul de la retraite de ces agents. La difficulté pour les agents de la fonction publique, et en particulier la fonction publique territoriale, c'est que le montant sur lequel leur retraite va être calculé n'est pas du tout ce qu'ils gagnent actuellement. C'est vrai, quand on se dit: « ils ont de la chance, ce sont des fonctionnaires, ils ont la sécurité de l'emploi ». Je trouve qu'ils ne gagnent pas beaucoup, ou ils gagnent moins que dans le privé. Par contre, le calcul de leur retraite n'est pas du tout à la hauteur de ce qui devrait être et comparativement également à ce qui se passe dans le privé. Nous avons fait cet effort. Il nous coûtera entre 90 000 € et 100 000 € sur notre budget.

C'est nécessaire en raison de l'inflation, mais aussi parce que nous aurons du mal à recruter. Nous avons une concurrence féroce entre les collectivités et même avec le privé pour recruter du personnel. Nous avons une centaine d'agents avec un turnover faible cependant régulier. La charge la plus importante qui va impacter cette année notre budget est la charge de personnel. Je peux en discuter avec vous sans problème. Nous en avons parlé dans notre groupe et en CST, car c'était une revendication du personnel.

Pour information, le Ségur de la santé prévoyait une augmentation de 180 € nets pour les infirmières, médecins et autres de la fonction publique hospitalière. Nos agents de la petite enfance qui dépendent du social n'y avaient pas droit. L'année dernière, l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat de l'ordre de 700 ou 800 € bruts pour chaque agent était possible. Nous n'avons pas pu le faire, puisque nous n'avons pas les finances nécessaires pour le faire. Nous avons préféré travailler sur une augmentation pérenne des salaires de chaque agent. On espère qu'en faisant cela, nos agents se retrouvent dans une situation bien meilleure, qui leur permettent d'appréhender la vie, parce qu'ils vont faire les courses comme vous, comme moi. Nous étions à des niveaux de salaire qui étaient très faibles pour certains. C'est un gros effort.

La loi SRU : Nous avons une pénalité qui va être augmentée de 85 %, parce que nous ne construisons pas assez de logements sociaux, et pourtant, nous en faisons. Mais pour l'État, nous n'allons pas assez loin, assez vite et assez fort. Nous aurons une pénalité de 127 000 € supplémentaire par rapport à l'année dernière.

J'ai fait deux recours auprès de Mme la Préfète et nous ferons des recours auprès du tribunal administratif, si nous n'avons pas gains de cause. Deux recours gracieux : un sur les 15 % supplémentaires par rapport à la carence et un sur le dernier arrêt qui sera suivi normalement d'un recours auprès du tribunal administratif sur la carence en elle-même.

La loi 3DS qui est arrivée en cours de période triennale nous a été imposée de façon rétroactive, mais la capacité de logements sociaux à faire n'a pas été revue de façon rétroactive. Je ne vous dis pas qu'on va gagner ces recours, mais on ne va pas se laisser faire. Nous ne sommes pas les seules communes à l'avoir fait. Toutes les communes carencées ont fait un recours gracieux avant un recours au tribunal administratif.

Concernant notre budget d'investissement que faisons-nous cette année ? Pour les investissements, vous voyez qu'il ne nous reste pas grand-chose : 300 000 € sur le résultat net. C'est comme dans une entreprise, le résultat net c'est ce qui vous reste à la fin une fois que vous avez payé tous vos prêts. 300 000 €, ce n'est pas énorme sur un budget prévisionnel. Le gros investissement de cette année, c'est l'école RAPP. Nous allons décaisser énormément de crédits cette année pour le projet.

Pour ceux qui n'ont pas compris, je voudrais rappeler comment fonctionnent les subventions. J'ai lu dans le Souffel Mag que nous aurions touché les subventions. Nous n'avons pas encore touché les subventions, seul le fond de concours de la CEA est certain. Il s'agit de sa part normale pour la construction, puisque nous allons accueillir les enfants du collège.

Une convention entre la commune et la CEA a été signée en ce sens. Seule la subvention de la Région nous a été notifiée à hauteur de 78 000 €. Vous voyez que ce n'est pas énorme sur les 7 millions à peu près de budget. Pour le moment, nous n'avons pas touché d'argent. Nous n'en n'avons pas mis de côté, si c'est ce que vous pensiez. Nous ne jouerons pas avec l'argent que nous n'avons pas. D'autre part, pour pouvoir toucher les subventions, il faut justifier des travaux. Vous avez vu que les murs commencent à monter tranquillement. Je n'ai pas attendu qui que ce soit pour faire avancer ce chantier, comme j'aurais pu le lire ou l'entendre.

Enfin, je suis bien heureux que nous ayons fait ce prêt à moins d'un pour cent. Si je vous parlais de la situation de ces quatre dernières années, ce n'est pas anodin.

Les subventions que nous attendons ne seront peut-être pas à la hauteur de nos espérances. Il faudra financer le reste de l'opération. Ce reste, c'est comme à la maison : soit on a de l'argent de côté, et celui-ci ne nous coûte rien en termes d'intérêt, soit vous n'en avez pas et il vous faudra aller chercher à la banque. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont au moins à 4 %. Emprunter 1 million, 2 millions ou 1,5 millions à 4%, ce n'est pas la même chose que d'emprunter 3,5 millions à 0,9 %. Les intérêts ne sont pas les mêmes. Nous avons eu de la chance et l'intelligence de faire ce prêt lorsque les taux d'intérêts étaient bas. Nous pourrions payer, je l'espère, le reste de ce qui nous restera à notre charge. En effet, les 1,1 millions que nous attendons de l'État, je n'y crois pas. Je les espère, mais je n'y crois pas. La CAF, c'est plus certain, car c'est en fonction du nombre d'enfants accueillis par le périscolaire.

Je n'en veux pas à l'État, car comme partout, il faut faire des économies. Le Fonds vert mis en avant ne dispose plus des sommes prévues initialement pour nous subventionner. Nous travaillons avec les services de l'État pour que l'on puisse toucher le maximum, quitte à décaler les subventions sur deux ans. Cette année nous devons sortir de l'argent de notre prêt, mais aussi de nos réserves. Il est important qu'on puisse le faire et ce grâce à une bonne gestion.

L'État a prévu une augmentation de 3,9 % des bases. Oui, nous avons prévu une augmentation de 3,5 % de la fiscalité. Alors, est-ce que c'est beaucoup ou est-ce que c'est peu ? Pour un foyer moyen, cela va représenter environ 80 € par an, d'impôt en plus.

Pour ceux qui sont mensualisés, c'est l'équivalent à peu près de 8 € par mois. Je ne dis pas que c'est rien, c'est conséquent, mais c'est nécessaire. Je regrette encore une fois que l'on n'ait pas pu maintenir la taxe d'habitation, quitte à l'avoir peut être revu. Actuellement, nous avons une partie de la population qui n'a plus de rapport à l'impôt. Ils ne payent pas d'impôts locaux et ils ne payent pas d'impôts nationaux. Ils sont dans nos collectivités, c'est une très bonne chose, on les accueille et c'est une très bonne chose.

On met plus d'un million sur le périscolaire, la cantine ce qui est une très bonne chose, mais ces gens ne participent plus à l'effort collectif. Je peux comprendre que certains ont des difficultés financières, mais je pense qu'un minimum serait nécessaire pour qu'on puisse aussi mettre un peu la main à la poche en disant : « Oui, je participe à la vie de ma collectivité », même si ce n'est que 10 € par mois. Ça ne serait pas une mauvaise chose.

Mme NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Je demande la parole pour clarifier ma position sur le budget en général. J'ai plusieurs observations relatives à ce budget, tant sur les dépenses que sur les recettes. Ce budget manque de projection sur certaines dépenses et sur certaines recettes, c'est-à-dire : baisse de subvention de la CAF, l'augmentation des charges de personnel, le surcoût des travaux de la construction de la cantine scolaire, la prise en compte indispensable des travaux de rénovation des aires de jeu de 7 Arpents, la rénovation de certains bâtiments communaux, salles communales par exemple, la rénovation du terrain de Football et toute cette infrastructure. Il y a aussi un manque de transparence en ce qui concerne les subventions attribuées aux associations. Vous allez peut-être passer au vote, mais moi, ma conclusion, toutes ces raisons me conduisent à m'abstenir pour le vote du budget primitif 2024.

M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire,

Je vais procéder à une réponse générale puisqu'évidemment vous êtes dans le rôle d'opposition. J'aurais préconisé que vous ne quittiez pas la Commission des Finances puisque vous en étiez membre. Vous l'avez quitté, je pense, par manque de courage, n'assumant pas votre fonction d'élu au sein du conseil et pour pouvoir critiquer aujourd'hui. Quand on est dans l'opposition, la bonne intelligence, c'est d'être dans la Commission des Finances. Cela vous permettrait aujourd'hui d'avoir des réponses à vos questions, même si je pense qu'on vous en a donné majoritairement.

Concernant la CAF, nous avons moins de subventions parce que nous avons moins d'assistantes maternelles. Mécaniquement, nous gardons moins d'enfants, nous avons moins d'aide.

À propos des espaces verts, Rémi a inscrit au budget une enveloppe pour de nombreux travaux. Dans la mesure où je suis en charge des associations, je peux vous dire que les terrains de foot sont entretenus. Le club de foot est plutôt satisfait de nos terrains, même s'il voudrait un troisième terrain de foot, je ne vous le cache pas. Mais en tout cas, sur les deux terrains qu'ils ont, ils sont plutôt satisfaits de l'équipement. Les autres remarques, je ne me souviens plus. Pierre, tu peux te souvenir ?

Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire,

On a déjà répondu.

M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire,

Les charges de personnel : on vous a expliqué quelles sont les charges de personnel.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Sauf que vous ne nous dites pas ce qui ne va pas dans les charges de personnel. Si vous me dites que c'est trop cher, je l'entends, mais il faut m'expliquer ce qui ne va pas. Est-ce que le

fait d'augmenter notre personnel ne vous va pas ? Je peux l'entendre. Est-ce que vous pensez que nous avons du personnel...

Mme NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Ce n'est pas l'augmentation du personnel, c'est l'augmentation des charges de personnel.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

On vous a expliqué, Madame, l'augmentation de 300 000 €...

Mme NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Et qui n'est pas justifiée par rapport au projet.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je l'entends. Je voudrais juste que vous précisiez votre pensée. Écoutez bien ce que je vous dis : la charge de personnel, c'est le nombre des agents qui travaillent. Ils sont payés sur une grille et on ne peut pas choisir cette grille. La seule chose qu'on puisse faire, c'est améliorer leur quotidien. Est-ce que vous êtes pour ou contre améliorer leur quotidien ? Vous me dites que vous êtes contre, je peux l'entendre. Vous ne pouvez pas être contre les charges du personnel. C'est obligatoire, les charges de personnel. Il faut payer les agents. Nous sommes en France et en France, on paye le personnel qui travaille. Excusez-moi, je ne saurais pas faire autrement. Je ne comprends pas que les charges de personnel vous gênent. Que l'augmentation vous embête, je peux l'entendre, mais je vous explique : un, l'augmentation correspond aux cinq points d'indice supplémentaires imposés par l'État. Je ne peux rien faire d'autre. Je suis obligé de les payer. Deux, le glissement vieillesse technicité (GVT) est obligatoire. Chaque agent voit sa carrière évoluer augmentant son salaire. Trois, c'est la revalorisation. Dites-moi que vous êtes contre la revalorisation. Je peux l'entendre, mais il faut être clair dans ce que vous me dites.

Mme NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Je ne suis pas contre la revalorisation, je suis contre pour l'augmentation du personnel.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Mais il n'y a pas d'augmentation de personnel.

Mme NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Je pense que cela s'est traduit par les revalorisations des charges du personnel.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Il y a trop de personnel, je peux l'entendre, mais l'augmentation, il n'y en a pas, puisqu'il y a cinq postes qui ne sont même pas pourvus. Vous me direz un jour...

Mme NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Il y a un coût.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Madame, un jour, vous me ferez le point sur ce qui vous embête concernant les charges de personnel. Est-ce qu'on a trop d'agents à un certain endroit ? Je peux l'entendre ?

Mme NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Oui.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Vous me direz lesquels sont de trop. Vous me ferez la liste. Est-ce que c'est la police municipale qui vous embête ? Est-ce que ce sont les ATSEM ? Est-ce que ce sont les jardiniers ? C'est peut-être à la mairie ? J'aimerais bien comprendre qui est de trop dans cette mairie pour travailler. Mais pour le savoir, Madame, il faut s'inquiéter, venir, comprendre. Vous êtes loin de la chose, vous voyez ça de loin. Nous sommes en flux tendu actuellement, comme beaucoup de collectivités, parce que nous n'avons pas augmenté les salaires comme on aurait dû le faire. Les ATSEM, je pense que vous avez un petit fils ou une petite fille dans nos maternelles. Soyez contente comme moi que nous ayons une ATSEM par classe. Dites-moi que c'est trop. Je peux l'entendre, mais dites-le : vous avez mis trop d'ATSEM dans les classes de maternelle, vous avez trop de policiers municipaux. Je pense que votre collègue derrière vous ne sera pas heureux. J'ai trop de secrétaires ? Nous avons déjà presque cinq ou six mois de délai pour faire une carte d'identité. Dites ce que vous voulez. Mais c'est trop facile de dire : Il y a trop, il y a trop...

Mme NGO YANGA, Conseillère Municipale :

C'est au niveau administratif.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Vous me ferez le point Madame ILIC. Vous rencontrerez Madame et elle vous dira où supprimer du personnel, mais ça va être compliqué.

C'est la personne du droit du sol qui vous préoccupe depuis le début ?! C'est une erreur ! Elle nous fait économiser énormément d'argent. Mais pour le savoir, il faut comprendre comment ça fonctionne. J'aimerais bien prendre rendez-vous avec vous ou avec qui que ce soit, mais pour cela, il faut venir.

Il y avait autre chose qui vous embêtait ? Oui, les autres investissements. Malheureusement, Madame, je ne peux pas aller plus vite que la musique, je n'ai pas les moyens. Je ne peux pas faire un terrain de foot supplémentaire : un million. Je ne peux pas rénover la maison communale : cinq ou six millions. Cela se prévoit.

Cela fait longtemps que vous êtes au Conseil Municipal. Vous devriez aussi comprendre comment fonctionne un budget. Mais j'ai l'impression que vous n'avez pas encore compris.

M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire,

Concernant les associations, vous m'avez déjà posé cette question en Commission des Finances. Je vous avais présenté le fonctionnement et si mes critères ne sont pas transparents, ce sont un peu les vôtres puisque c'est votre ancien colistier Patrick KURTZ qui les a établis. Je les ai conservés. Je n'ai pas changé une seule virgule. Je vous propose donc de vous adresser à votre colistier qui les a établis.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Vous voudriez qu'on mette plus d'argent pour quelle association ? Je sais déjà laquelle vous pointez. On n'a pas encore parlé des subventions, puisque c'est un point après, mais je pense qu'on est juste dans ce que l'on fait. Tu as raison Alain, nous étions avec Patrick quand cela a été mis en place. Vous êtes peut-être très intéressée par le foot, mais le foot a toujours eu ce qu'il fallait Madame. J'aimerais bien qu'on discute un jour en aparté du foot et de ce qui vient de s'y passer. J'aimerais bien que l'on en parle tous les deux. L'équipe dirigeante qui est en place maintenant a fait du très bon travail. Elle a dû reprendre ce qui s'est passé dans l'équipe dirigeante d'avant. Vous voulez qu'on en parle ? On en parlera ensemble, Madame. Pas ici, parce que je n'ai pas envie d'aller dans les détails.

Vous aviez encore d'autres questions, Madame ou ça ira ? Ça ira.

Le Conseil Municipal,

sur proposition de Monsieur Pierre PERRIN, Maire,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2311.1 et suivants, portant dispositions générales ;*
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2312.1, portant sur l'adoption du budget ;*
- VU le Code Général des Impôts relatif aux dispositions législatives en vigueur portant sur le vote des taux d'imposition des taxes locales ;*
- VU le Code Général des Impôts, article 1639 A ;*
- VU les dispositions du droit local en Alsace-Moselle ;*
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;*
- VU le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en séance du Conseil Municipal en date du 27 février 2024 ;*
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 Janvier 2024 ;*
- VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 4 mars 2024 ;*

Considérant la tenue du débat sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2024,

Considérant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 présenté par M. le Maire,

après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour dont 4 procurations et 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024, tel que décrits dans les documents annexés (M57) et conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	BP2024
011 - Charges à caractère général	1 887 639,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 500 000,00 €
014 - Atténuation de produits	471 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 825 571,89 €
042 - Opération ordre transf. entre sections	163 309,37 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 029 290,00 €
66 - Charges financières	65 889,28 €
67 - Charges spécifiques	10 000,00 €
68- Dotations aux provisions dépréciations	15 000,00 €
TOTAL DEPENSES	9 967 699,54 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	2 292 097,49 €
013 - Atténuation de charges	5 000,00 €
042 - Opération ordre transf. entre sections	2 402,05 €
70 - Produits des services, domaine, ventes diverses	393 000,00 €
73 - Impôts et taxes	314 000,00 €
731 - Fiscalité locale	5 661 000,00 €
74 - Dotations et participations	1 148 100,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	102 000,00 €
76 - Produits financiers	100,00 €
77 - Produits spécifiques	50 000,00 €
TOTAL RECETTES	9 967 699,54 €

INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2023	BP2024
040 - Opération ordre transf. entre sections		2 402,05 €
041 - Opérations patrimoniales		14 832,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		390 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	44 583,76 €	31 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	171 236,86 €	966 142,42 €
23 - Immobilisations en cours	1 300 000,00 €	4 500 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 515 820,62 €	5 904 376,47 €
	Total	7 420 197,09 €
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté		1 838 182,83 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 825 571,89 €
040 - Opérations ordre transf. entre sections		163 309,37 €
041 - Opérations patrimoniales		14 832,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		160 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		1 500 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	18 301,00 €	900 000,00 €
TOTAL RECETTES	18 301,00 €	7 401 896,09 €
	Total	7 420 197,09 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec reprise des résultats de l'exercice n-1.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire.

10/2024 – FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables. Concernant les 20 % restants, la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023. Ainsi au 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent le pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023.

Concernant les taux de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non-Bâties (TFNB)**, le Conseil Municipal avait fixé par délibération en date du 27 mars 2023 les taux mentionnés ci-dessous pour l'année 2023 :

-12-

TFPB : 31,81 %
 TFNB : 70,86 %
 THRS : 19,26 % (*taux de 2019 maintenu*)

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter pour l'année 2024 à :

TFPB : 32,92 %
 TFNB : 73,34 %
 THRS : 19,93 %

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 1.2121-29, 1.2311-1 et suivants, L.2312-1et suivants, L.2331-3 ;

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 4 Mars 2024 ;

après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour dont 4 procurations et 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

TFPB : 32,92 %
TFNB : 73,34 %
THRS : 19,93 %

11/2024 – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

Rapporteur : M. le Maire, Pierre PERRIN

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

La délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Cette délibération, conformément aux conditions prévues à l'article 1639 a bis du Code Général des Impôts, doit être prise avant le 1^{er} Octobre de l'année en cours pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le Conseil Municipal,

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1383 et 1639 A Bis,
VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 4 Mars 2024,*

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.*
- *CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et notamment de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.*

12/2024 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Rapporteur : M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Depuis 2014, la commune accorde annuellement une aide financière aux associations dont l'accomplissement des missions reconnues d'utilité publique présente un intérêt pour les habitants de la commune.

Les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

Pour prétendre à une subvention, les associations doivent répondre à des critères d'attribution qui tiennent compte entre autres au nombre de membres, de jeunes adhérents de moins de 18 ans et de leur évolution au niveau local, départemental, régional, national ou international. En complément, sont également pris en compte des appréciations dérogatoires arrêtées en commission et permettant de définir le montant de la subvention.

Conformément à l'article L.2131.11 du CGCT, les membres du Conseil concernés ne prendront pas part au vote de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024 selon le tableau joint en annexe.

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Je ne connais pas quels sont les Présidents, quelles sont les personnes qui représentent toutes ces associations, hormis le basket, et le CCAS que je connais.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Vous n'avez pas besoin de savoir qui est Président pour...

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Mais il faut organiser une réunion. En plus, je fais partie de la Commission.

M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire,

Vous ne savez pas quoi ?

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Je ne connais pas qui fait quoi, qui est Président.

M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire,

Vous voulez connaître tous les Présidents des associations ?

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Mais bien sûr, il faut organiser des réunions.

M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire,

Il faut poser la question. En tant qu'élu, vous avez le droit de me poser une question en dehors du conseil municipal. Vous pouvez m'envoyer un mail, m'appeler. Je vous y répondrai avec plaisir, si je comprends votre question. Je connais les Présidents des associations, mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui. Il faut lire le guide des associations, cela peut vous aider.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Dans le guide des associations, vous avez le nom des Présidents, les numéros de téléphone. Il est remis à jour en Septembre. Vous me dites que vous faites partie de la Commission Vie associative ? Oui ?

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Vous me dites de regarder dans le...

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je vous propose de venir à la prochaine réunion de la vie associative et vous demanderez tout cela.

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

En tant que membre de la Commission, vous m'invitez à regarder votre guide, c'est ça ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Non, non, non, non. Je vous dis juste, venez à la commission ou faites-nous une demande.

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

C'est du n'importe quoi.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Faites une demande écrite et puis on vous enverra exactement ce que vous demandez.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L.1611.4, L.2121.29, L.2131.11 et L.2541.12 ;

VU le budget primitif pour l'exercice 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 4 Mars 2024 ;

Considérant que les associations sportives ont transmis les éléments demandés pour étude.

hors la présence de : M. Alain JANSEN Adjoint au Maire, M. Bernard WEBER Adjoint au Maire, M. Pierre SIMON Conseiller Municipal et Mme Fanny GOURDIN Conseillère Municipale

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder les subventions aux associations pour l'année 2024 selon le tableau joint en annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

13/2024 – EMS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ANNUEL ECOLES DE MUSIQUE EMS - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Rapporteur : Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire

Par délibération en date du 18 décembre 1998, le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg a instauré le fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération.

La contribution de l'Eurométropole de Strasbourg représente un montant forfaitaire de 73,93 euros par élève, domicilié dans la commune et par an pour chaque commune de l'Eurométropole.

L'Ecole Municipale de Musique (EMUS) de Souffelweyersheim compte **140** élèves inscrits et domiciliés dans une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Au regard des éléments précités, il est proposé de demander un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5217-7 et L.5215-26,

VU la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg en date du 18 décembre 1998 instaurant le fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération,

VU les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Souffelweyersheim comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de Souffelweyersheim possède une école de musique et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à l'Eurométropole, Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 10 350,20 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

14/2024 – COMITE CONSULTATIF VIE CULTURELLE : désignation d'un nouveau membre

Rapporteur : Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2143-2, le Conseil Municipal a créé et fixé la composition de chaque comité consultatif par délibération en date du 2 Juin 2020.

Pour mémoire, 8 membres ont été désignés pour le comité consultatif « Vie Culturelle ».

Suite à la démission en date du 29 Janvier 2023 de Madame Géraldine LOSE, le comité consultatif précité disposait d'un poste vacant.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Mireille MATTER, pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 14/2020 portant création des commissions municipales et des comités consultatifs en date du 02 Juin 2020 ;

VU la délibération n° 28/2020 portant fixation du nombre des sièges à pouvoir et la désignation des membres en date du 28 Septembre 2020 ;

VU la démission de Madame Géraldine LOSE en date du 29 Janvier 2023 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE pour la durée restante du mandat Madame Mireille MATTER

**15/2024 – AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE TRAMWAY
ENTRE STRASBOURG, SCHILTIGHEIM et BISCHHEIM**

Rapporteur : M. le Maire, Pierre PERRIN

Le 20 décembre 2023, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a délibéré sur le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. Seules les communes de Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim et Hœnheim ont été sollicitées pour donner leur avis. Le Conseil Municipal de Reichstett a souhaité également débattre sur le développement du réseau tramway.

La délibération de l'Eurométropole de Strasbourg portait sur :

- Le bilan des deux phases de la concertation ;
- L'organisation d'une concertation portant la mise en compatibilité du PLUI ;
- L'approbation des options essentielles du projet de tramway vers le Nord, telles que définies par les études d'avant-projet ;
- L'autorisation de recourir à l'expropriation et la demande d'ouverture des enquêtes préalables ;
- L'approbation des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Eurométropole de Strasbourg et les communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim ;
- L'approbation et la poursuite des études avec la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS) et du mandat de maîtrise d'ouvrage.

Il semble important que l'ensemble des communes impactées par un projet d'une telle envergure puisse donner leurs avis et formuler des remarques.

Lors de la séance du 27 février 2024, le Conseil Municipal de Souffelweyersheim a souhaité organiser un débat sur le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis et formuler, le cas échéant, des remarques et des préconisations.

Cet avis sera adressé à Mme la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et sera inclus dans l'enquête publique afin de représenter la position du Conseil Municipal de Souffelweyersheim.

Pour permettre à chaque membre des groupes composant le Conseil Municipal d'étudier objectivement le dossier, les documents suivants sont annexés :

- Délibération de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Rapport de synthèse du projet,
- Délibérations des villes de Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim et Reichstett,
- PowerPoint de l'association Col 'Chick,
- Conférence de presse de Mme Catherine Trautmann avec les cartes,
- Publication Facebook du 16 Février 2024 - Mme Catherine Trautmann : <https://fb.watch/qBi-1KaZP-/>

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Madame NGO YANGA, votre groupe ne comportant que deux personnes j'espère que vous avez pu en parler ensemble avec Monsieur Masson.

Notre groupe a travaillé et débattu sur ce sujet et en voici la synthèse :

Le Conseil Municipal de Souffelweyersheim a souhaité donner un avis sur le développement du réseau de tramway Nord entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. Seules les communes de Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim et Hœnheim ont été sollicitées pour donner leur avis.

Le Conseil Municipal de Reichstett a souhaité également débattre sur le développement du réseau tramway.

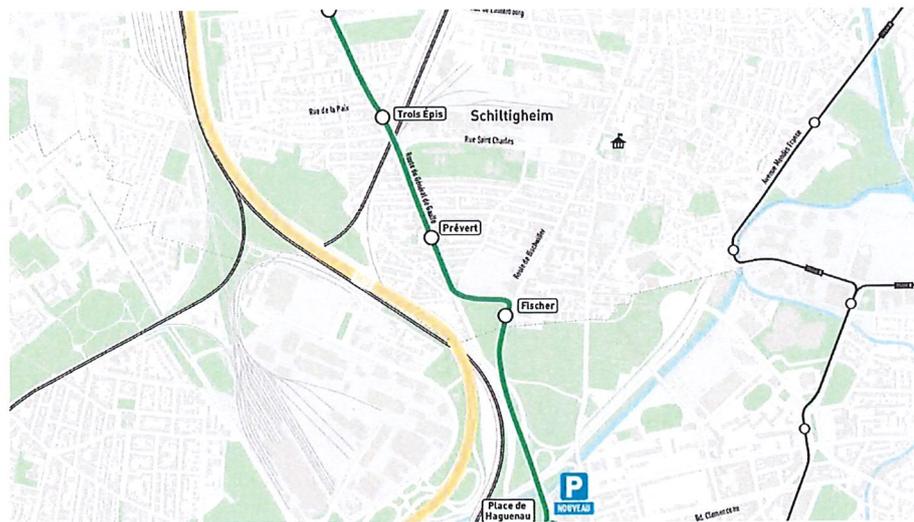
Le tracé de cette extension a été validé lors du Conseil de l'Eurométropole du 17 décembre 2021.

En préambule, le Conseil Municipal de Souffelweyersheim rappelle qu'il est **favorable au développement des transports en commun et de toutes les autres mobilités douces et décarbonées**. Il souhaite également que l'on tienne compte des spécificités des communes de secondes couronnes, où les déplacements en voiture restent indispensables.

Nous rappelons que la Loi ne nous oblige pas à débattre, puisque nous ne sommes pas impactés directement par les travaux. Mais nous voulons donner un avis, car ce projet nous concerne à plusieurs titres :

- il est situé à 1 km de notre banc communal,
- il perturbe notre accès à la M35 au niveau du pont Burger à Bischheim,
- il concerne chaque habitant de l'Eurométropole de par son coût,
- il modifie profondément l'offre de transport en commun pour notre commune.

Plan du projet issu du document de travail présenté lors du Conseil de l'Eurométropole du 20 décembre 2023 :



Les élus de Souffelweyersheim en ont débattu et il en ressort la synthèse suivante :

1. Le manque d'informations

- Nous déplorons un manque d'informations et de concertation dans l'ensemble des communes et en particulier la nôtre. S'agissant de la concertation préalable et de la communication autour de ce projet, nous notons qu'aucune réunion publique, ni aucune autre forme de concertation n'ont été organisées à l'attention des habitants de Hœnheim, Souffelweyersheim et des autres communes du Nord de l'agglomération.

- *Il n'existe pas de plan de circulation global pour l'ensemble des communes du Nord de l'agglomération. En outre, aucune étude incluant tous les modes de déplacement (transports en commun, voitures, vélos) ne nous a été communiquée à propos de l'impact de la piétonisation du tronçon Sud de la route de Bischwiller à Schiltigheim et de la mise en sens unique de la rue du Général de Gaulle à Schiltigheim.*
- *Il est remarqué qu'aux pages 67 à 81 du document, l'étude sommaire des déplacements s'arrête au niveau de la rue de la Fontaine et ne comporte pas de chiffrage des flux de circulation. La route de Brumath et la rue des Tuileries à Souffelweyersheim ainsi que les déplacements venant de Mundolsheim, n'entrent pas dans cette étude.*

2. Le coût

En avril 2021, le coût prévisionnel d'investissement était de 167 M €. Aujourd'hui, dans la nouvelle version, le coût est porté à plus de 268 M € avec des incertitudes quant au coût de la réhabilitation du pont Saint-Charles à Schiltigheim.

Nous nous interrogeons sur la soutenabilité du projet, sur la sincérité des coûts estimés et sur la prise en compte de l'ensemble des opérations connexes :

- *les connexions à la M35,*
- *la reconfiguration de la place de Haguenau,*
- *le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie/ rue de l'Église Rouge,*
- *le parking Église Rouge/Jacques Kablé,*
- *le parking vélo sous la place de la Gare.*

3. L'offre de transport en commun

- *Le tracé du tramway Nord prévoit une voie unique sur une longueur de 600 m. La vitesse commerciale, donnée essentielle pour les usagers, en sera fortement dégradée. Cela sera donc forcément pénalisant pour les utilisateurs. De plus, selon la reconfiguration du réseau de transport en commun, ce projet générera de nouvelles ruptures de charge pour les usagers entre le bus et le tram et des temps de trajet allongés.*
- *Depuis la mise en place de la nouvelle ligne C9, l'offre de transport en commun pour notre commune s'est dégradée par rapport à l'ancienne ligne L6. Nous nous inquiétons quant à la future offre de transport en commun pour la commune de Souffelweyersheim, à l'aube de l'arrivée du tramway Nord, normalement en 2027, ainsi qu'à celle pendant la phase travaux.*
- *Depuis 2020, nous demandons la possibilité d'étudier un projet de mobilité :*
 - *qui réponde aux besoins de l'ensemble des habitants du Nord de l'Eurométropole,*
 - *qui offre une réponse plus agile avec un maillage de bus plus étendu et à plus haute fréquence,*
 - *qui optimise la desserte des gares SNCF et l'interconnexion de l'ensemble des solutions de mobilité.*

Mais, force est de constater, que la métropole n'a pas souhaité étudier ces possibilités.

- *Nous dénonçons la mise en place d'un tram purement politique, qui sert aux seuls intérêts des municipalités de Schiltigheim et de Strasbourg.
La mise en place du tramway Nord sur les axes de l'avenue des Vosges et sur la route du Général de Gaulle à Schiltigheim est clairement utilisée comme un outil de transformation urbaine et non comme un outil de mobilité le plus utile et le plus performant possible.*

4. La bretelle d'autoroute, rue de la Fontaine.

Dans le nouveau projet de tramway Nord, un accès à la M35 est prévu au niveau de la rue de la Fontaine. Nous souhaitons que, quel que soit le projet retenu, cet accès soit réalisé. Il permettra d'emmener les voitures venant de Niederhausbergen et des nouveaux quartiers de Mundolsheim directement vers la M35.

La réalisation des nouveaux accès à la M35 devrait même être un préalable à la réalisation des travaux sur la route du Général de Gaulle/route de Brumath pour éviter une congestion complète du secteur et une insatisfaction majeure des usagers.

Conclusion :

Nous nous interrogeons quant à l'objectif réel de ce tram Nord ! À ce stade, il permet de modifier profondément le fonctionnement urbain de Schiltigheim et du Nord de Strasbourg en y renforçant l'offre en transport en commun et en y réduisant drastiquement les flux de transit automobile, mais cela au détriment de la desserte des autres communes du Nord de l'agglomération.

Nous demandons :

- *que l'amélioration de l'offre de bus soit étudiée et mise en concurrence avec l'option d'un tramway sur le Nord de l'agglomération,*
- *la réalisation d'un plan de circulation de tous les modes de déplacement sur l'ensemble des communes Nord de l'agglomération prenant en compte notamment les reports de trafic et modaux,*
- *qu'un avis soit demandé à l'ensemble des communes que constitue cet EPCI, car un tel investissement va inmanquablement impacter les développements futurs de toute l'Eurométropole,*
- *que le projet soit entièrement revu pour tenir compte des avis des communes concernées et impactées*
- *que le budget du projet englobe la totalité des travaux nécessaires à sa réalisation.*

Nous donnons un avis défavorable au projet de Tram Nord tel qu'il nous est présenté à ce jour.

Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire :

Il y a tout un quartier Wacken, Orangerie, qui jusqu'à présent pour rejoindre l'autoroute et l'actuelle M35, utilisait la rampe d'accès place de Haguenau pour aller vers le Nord. Je me posais la question par où tous ces habitants vont passer ? Sachant qu'au Wacken, il y a de gros projets immobiliers en cours pour de nouveaux logements ?

Il semblerait que le petit pont pour accéder à la M35 sera supprimé. Par où vont passer ces gens pour sortir de ce quartier qui va être enclavé ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

La question m'a été posée ce matin et je n'avais pas vu la chose. Cette grande rampe sert à revenir de l'Avenue des Vosges. Elle permet aussi de dégager la M2350. Maintenant c'est fini. Quand vous viendrez de la M35, du Wacken, vous ne pourrez passer que par la rue Adèle Riton, la rue de Wissembourg, boulevard Wilson, et la rue qui va à la place des Halles. C'est tout. En voiture, vous ne pourrez plus continuer vers le Faubourg-de-Pierre, avenue des Vosges, rue Jacques Kablé. Quand vous descendrez de l'autoroute vous ne pourrez plus faire cela. Pour pouvoir le faire, il faudra sortir à Cronembourg, retrouver le nœud du marché Gare et reprendre à cet endroit-là, la M2350, et là, vous pourrez prendre ce petit axe qui est le prolongement de l'Église Rouge et vous pourrez rattraper la rue Jacques Kablé.

Inversement, quand vous viendrez de la M2350, vous sortirez au petit nœud qui est le quartier du marché gare et remontrerez. C'est déjà saturé.

Il est clair qu'actuellement, avec ces deux branches de tram, la voiture sera complètement exclue du nord de Strasbourg. Nous aurons une grosse difficulté pour aller vers Strasbourg.

Mme Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire :

Si je comprends bien, le rond-point à Cronembourg, pour aller à la gare, on n'aura plus que cette possibilité.

Il sera plus que saturé vu qu'il est déjà saturé aujourd'hui.

M. Pierre PERRIN, Maire :

Non, quand tu descends de l'autoroute, tu pourras aller à la gare.

Mme Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire :

Non, parce que tu as la rue des Remparts.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Oui, après, il faudra reprendre la rue des Remparts. À moins que d'ici là, ils fassent une sortie à l'arrière de la gare de l'autoroute. C'est prévu aussi, mais je ne sais pas à quelle date. Ce n'est pas encore au budget. Comme la passerelle de soutien qui est prévue au niveau de la gare mais qui n'est pas non plus dans le budget et n'est pas encore programmée.

Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire :

Je pense qu'on peut peut-être rajouter une ligne dans ce que l'on demande : « que le budget global soit un peu plus précis et qu'il englobe tous les accès connexes » que l'on a cité tout à l'heure. C'est peut-être un point à rajouter.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Dans les 268 millions, il y a 35 millions d'opérations connexes qui sont prévues dans le projet : la route de Bischwiller de l'ordre de 5 millions et les bretelles de l'ordre de 5 millions. Les seules incertitudes sur le budget, pour le moment c'est le pont Saint-Charles. Est-ce qu'il faut juste changer le tablier ou est-ce qu'il faut refaire le pont complètement ?

Pour le moment, on ne sait pas. Ce n'est pas la même durée de travaux quand vous refaites un tablier. Cela veut dire que vous ne pourrez plus aller rue du Général de Gaulle à Schiltigheim pendant les travaux.

Il s'agit d'une proposition que je vous fais. Voulez-vous rajouter quelque chose ? Nous validons aujourd'hui et nous enverrons à Madame la Présidente de l'Eurométropole ainsi que lors de l'enquête publique.

Mme Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale :

Comme nous n'avons pas encore les informations concernant le pont Saint-Charles, cela veut dire que sur les 268 millions annoncés on va se prendre 10 à 20 % dans la vue. C'est peut-être effectivement ce que l'on peut leur dire. Je ne savais pas pour le pont.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

C'est comme pour nous avec le projet RAPP, on a une valeur du jour du projet mais il y a une réévaluation. On sait très bien qu'au final, on sera plus proche des 400 millions que de 268.

Mme Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale :

Mais eux, qu'ils puissent dire que c'est 268 millions alors qu'on sait pertinemment que...

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Dans la mesure où on n'a pas un plan de déplacement, on ne sait pas les modifications que cela impliquera.

Mme Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale :

C'est peut-être là où il faut que l'on appuie en disant qu'étant donné que l'on n'a pas encore le plan de circulation complet, il se peut que les 268 millions prévus au budget ne suffisent pas et de leur demander de combien cela va augmenter.

Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire :

De combien prévoient-ils également d'augmenter les impôts ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Les impôts ne seront peut-être pas forcément augmentés l'année prochaine, mais ils envisagent, s'ils le peuvent, de taxer les entreprises sur la taxe transport.

Est-ce que vous avez autre chose à dire Madame NGO YANGA ?

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Pour ma part, il faut passer au vote. Je pense que la conclusion est bien définie.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Si la conclusion vous va, nous, cela nous va, puisque c'est nous qui avons travaillé dessus et c'est ce que nous proposons.

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Je suis le projet depuis.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Vous en pensez quoi ?

Mme Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale :

Je suis contre. Je donne un avis défavorable. Je le suis depuis des années.

Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire :

Je lis la phrase que j'ai rajoutée : « Que le budget du projet soit sincère et qu'il englobe la totalité des travaux nécessaires à sa réalisation »

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal de Schiltigheim du 5 Décembre 2023 donnant un avis au projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

VU la délibération du Conseil Municipal de Strasbourg du 12 Décembre 2023 donnant un avis portant sur la délibération EMS « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim ».

VU la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 20 Décembre 2023 portant sur le projet de développement du réseau tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

VU la délibération du Conseil Municipal de Bischheim du 7 Décembre 2023 donnant un avis au projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

VU la délibération du Conseil Municipal de Reichstett du 18 Décembre 2023 donnant un avis au projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

VU la délibération du Conseil Municipal d'Hoenheim du 18 Décembre 2023 donnant un avis au projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

Considérant que les Communes Nord de l'Agglomération strasbourgeoise seront inévitablement impactées par ce projet de restructuration et de développement du réseau de Tramway sur le secteur de Strasbourg Nord – Schiltigheim et Bischheim

Le Conseil Municipal,

après débat,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de développement du réseau de Tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim tel qu'il est présenté ce jour et demande :

- que l'amélioration de l'offre de bus soit étudiée et mise en concurrence avec l'option d'un tramway sur le Nord de l'agglomération,
- la réalisation d'un plan de circulation de tous les modes de déplacement sur l'ensemble des communes Nord de l'agglomération prenant en compte notamment les reports de trafic et modaux,

- qu'un avis soit demandé à l'ensemble des communes que constitue cet EPCI, car un tel investissement va inmanquablement impacter les développements futurs de toute l'Eurométropole,
- que le projet soit entièrement revu pour tenir compte des avis des communes concernées et impactées,
- que le budget du projet englobe la totalité des travaux nécessaires à sa réalisation.

IV. – QUESTIONS ORALES ET DIVERS

a) Questions orales

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'aucune question n'a été transmise par le groupe « Tous ensemble pour Souffel ».

b) Points divers

Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire prend la parole :

Je vous rappelle que ce jeudi soir 21 mars est organisée la réunion publique concernant les moustiques. On va faire une présentation des résultats de l'étude réalisée en 2023 et présenter des actions à mener en 2024. Venez nombreux, c'est une soirée importante !

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Cette réunion est importante au regard des réponses et de ce qui a été fait l'année dernière.

Que Monsieur Hébert ne s'inquiète pas, je ne donnerai pas la parole aujourd'hui parce qu'on a pris du retard, mais je lui permettrai la fois prochaine de prendre plus de temps. Toutefois, Monsieur Hébert, si vous avez des questions, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous et venir même avec Madame NGO YANGA si vous avez des questions tous les deux. Je vous recevrai bien volontiers si vous le souhaitez.

Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Secrétaire de séance,



Mme Solange WOLFF MINTSA

Le Maire,



Pierre PERRIN